

Passerelles entre les deux formations en enseignement pour le secondaire à la HEP-Vaud



Table des matières

AIDE AU CHOIX : DOUBLE DÉPÔTS DE CANDIDATURES (MS1 ET MS2) ET VARIANTES POSSIBLES	1
DISPOSITION GENERALE POUR TOUTES LES PASSERELLES : RECONNAISSANCE DES MODULES DE DIDACTIQUE SELON LA DISCIPLINE SUIVIE DANS LA PREMIERE FORMATION	2
PASSERELLE VARIANTE 1 – PASSAGE DU MS2 AU MS1	3
PASSERELLE VARIANTE 2 – PASSAGE DU MS1 AU MS2 : après l'obtention du diplôme	6
PASSERELLE VARIANTE 3 – FORMATION MS1 ET MS2 SIMULTANÉMENT	9
PASSERELLE VARIANTE 4 – MS1 (1 ^{ère} année) → MS2 → MS1 (2 ^{ème} année, après mise en suspens)	12
CONTACTS	12

AIDE AU CHOIX : DOUBLE DÉPÔTS DE CANDIDATURES (MS1 ET MS2) ET VARIANTES POSSIBLES

Choix de la formation MS2 par l'étudiant-e (= recommandation SAcad) Début de formation MS2 monodisciplinaire ou bidisciplinaire 1 seule possibilité: variante 1 des passerelles			
	Variante 1 des passerelles	Condition: pas plus de 2 disciplines au MS1	
	MS2 → MS1	Avantages:	
Année 1	MS2 (en entier)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 formations en 2 ans; - bidisciplinarité et aménagement de la formation possibles; - pas de risque de non-admission au MS2 ou de temps d'attente intermédiaire. 	
Année 2	MS1 (avec VAFF)	Inconvénient: 2 mémoires professionnels à réaliser	
Choix de la formation MS1 par l'étudiant-e ou non admission au MS2 en début de formation Début de formation MS1 monodisciplinaire Puis, 3 variantes possibles, en fonction des admissions MS2 et du nombre de disciplines au MS2.			
	Variante 3 des passerelles simultanément	Variante 2 des passerelles MS1 → MS2	Variante 4 des passerelles avec mise en suspens MS1
Année 1	MS1 (année 1)	MS1 (en entier)	MS1 (année 1)
Année 2	MS1+MS2 (en simultané)		MS2 (en entier ou avec VAFF) et MS1 en suspens
Année 3		MS2 (avec VAFF)	MS1 (année 2 en entier ou avec VAFF)
	Avantages: - 2 formations en 2 ans; - 1 seul mémoire professionnel à réaliser. Condition /Inconvénient: - pas d'étalement de la formation; - 1 seule discipline. Impossibilité de choisir cette variante en cas d'étalement de la formation	Avantages: - étalement de la formation et bidisciplinarité possibles; - 1 seul mémoire professionnel à réaliser. Inconvénient: 3 ans de formation (même si 3 ^{ème} année plus légère) Seule possibilité en cas de non-admission au MS2 à la fin de la 1^{ère} année du MS1.	Avantages: étalement de la formation et bidisciplinarité possibles. Inconvénients: - charge de travail plus conséquente; - 3 ans de formation; - 2 mémoires professionnels à réaliser.
Choix de la formation MS1 par l'étudiant-e ou non admission au MS2 en début de formation Début de formation MS1 pluridisciplinaire Puis, 3 variantes possibles, en fonction des admissions MS2 et du choix de nombre de disciplines au MS1 et au MS2.			
	Variante 3 des passerelles simultanément	Variante 2 des passerelles MS1 → MS2	Variante 4 des passerelles avec mise en suspens MS1
Année 1	MS1 (année 1)	MS1 (en entier)	MS1 (année 1)
Année 2	MS1+MS2 (MONODISCIPLINAIRE) (en simultané)		MS2 (en entier ou avec VAFF) et MS1 en suspens
Année 3	Possibilité d'effectuer la formation pour l'obtention d'un diplôme additionnel dans une seconde discipline	MS2 (avec VAFF)	MS1 (année 2 en entier ou avec VAFF)
	Avantages: - 2 formations en 2 ans; - 1 seul mémoire professionnel à réaliser. Condition /Inconvénient: - pas d'étalement de la formation; - 1 seule discipline. -> abandon de 1 ou 2 disciplines pour étudiant-e-s pluridisciplinaires + impossibilité de suivre cette variante si étalement de la formation désiré ou en cours	Avantages: - étalement de la formation et bidisciplinarité possibles; - 1 seul mémoire professionnel à réaliser. Inconvénient: 3 ans de formation (même si 3 ^{ème} année plus légère) Seule possibilité en cas de non-admission au MS2 à la fin de la 1^{ère} année du MS1.	Avantages: étalement de la formation et bidisciplinarité possibles. Inconvénients: - charge de travail plus conséquente; - 3 ans de formation; - 2 mémoires professionnels à réaliser.

DISPOSITION GENERALE POUR TOUTES LES PASSERELLES : RECONNAISSANCE DES MODULES DE DIDACTIQUE SELON LA DISCIPLINE SUIVIE DANS LA PREMIERE FORMATION¹

Pour la plupart des disciplines, le module d'automne est systématiquement reconnu lors du passage d'une formation à l'autre. Il suffit donc à l'étudiant-e de suivre le module de printemps qui est spécifique à la nouvelle filière.

Cette règle s'applique pour les disciplines suivantes :

Discipline de formation de la 1 ^{ère} formation pour l'enseignement au secondaire	Discipline de formation de la 2 ^{ème} formation pour l'enseignement au secondaire	Module reconnu	Module à suivre dans la nouvelle formation	Nouvelle formation	Remarques ou exceptions (notamment pour les diplômé-e-s d'autres institutions suisses)
Allemand	Allemand	MSALL31	MSALL11	MS1	En cas d'étude de la didactique de l'allemand langue de scolarisation ou langue maternelle dans une autre institution, aucun module n'est reconnu.
			MSALL21	MS2	
Anglais	Anglais	MSANG31	MSANG11	MS1	
			MSANG21	MS2	
Arts visuels	Arts visuels	MSAVI31	MSAVI11	MS1	
			MSAVI21	MS2	
Education physique	Sport	MSEPS31			Pour le passage du MS2 au MS1, cf. Sport, dans la liste.
			MSEPS21	MS2	Aucun module n'est reconnu pour les diplômé-e-s d'autres institutions .
Ethique et cultures religieuses	Religions	MSHSR31			Pour le passage du MS2 au MS1, cf. Religions, dans la liste.
			MSHSR21	MS2	Le module MSECR13 , de diplôme cantonal en éthique et cultures religieuses au secondaire I n'est pas reconnu.
Français	Français	MSFRA31	MSFRA11	MS1	
			MSFRA21	MS2	
Géographie	Géographie	MSGEO31	MSGEO11	MS1	
			MSGEO21	MS2	
Grec	Grec	MSLCA32 (Avant 2022: MSLCA31)	MSLCA34	MS1	Les diplômé-e-s d'autres institutions (non DidRo) doivent suivre le MSLCA31 en automne ; le MSLCA33, du semestre de printemps, peut leur être reconnu, même s'il est recommandé de le suivre.
			MSLCA34	MS2	
Histoire	Histoire	MSHIS31	MSHIS11	MS1	
			MSHIS21	MS2	
Italien	Italien	MSITA31	MSITA11	MS1	En cas d'étude de la didactique de l'italien langue de scolarisation ou langue maternelle dans une autre institution, aucun module n'est reconnu.
			MSITA21	MS2	
Latin	Latin	MSLCA31	MSLCA33	MS1	Les diplômé-e-s d'autres institutions (non DidRo) doivent suivre le MSLCA31 en automne ; le MSLCA33, du semestre de printemps, peut leur être reconnu, même s'il est recommandé de le suivre.
			MSLCA33	MS2	
Mathématiques	Mathématiques	MSMAT31	MSMAT11	MS1	Les diplômé-e-s d'autres institutions doivent suivre le MSMAT31 en automne et le module didactique de printemps (MSMAT11 ou MSMAT21) peut leur être reconnu, même s'il est recommandé de le suivre.
			MSMAT21	MS2	
Musique	Musique	MSMUS31	MSMUS11	MS1	
			MSMUS21	MS2	
Religions	Ethique et cultures religieuses	MSHSR31	MSHSR11	MS1	Pour le passage du MS1 au MS2, cf. Ethique et cultures religieuses, dans la liste.
Sport	Education physique	MSEPS31	MSEPS11	MS1	Aucun module n'est reconnu pour les diplômé-e-s d'autres institutions .
					Pour le passage du MS1 au MS2, cf. Education physique, dans la liste.

Pour la biologie et les sciences de la nature, la reconnaissance s'applique, contrairement aux autres disciplines, au module de printemps et c'est le module d'automne qui doit être suivi, comme suit :

Discipline de formation de la 1 ^{ère} formation pour l'enseignement au secondaire	Discipline de formation de la 2 ^{ème} formation pour l'enseignement au secondaire	Module reconnu	Module à suivre dans la nouvelle formation	Nouvelle formation	Remarques ou exceptions (notamment pour les diplômé-e-s d'autres institutions suisses)
Biologie	Sciences de la nature	MSSCN12	MSSCN11	MS1	Recommandation de suivre également le module MSSCN12
Sciences de la nature	Biologie	MSBIO22			
			MSBIO21	MS2	Recommandation de suivre également le module MSBIO22

¹ **ATTENTION A LA DUREE DE VALIDITE DES MODULES** : Selon RLHEP article 73 : « En cas de nouvelle admission, les résultats acquis avant l'exmatriculation restent acquis durant cinq ans. » Toutes les reconnaissances présentées dans ce document ne sont donc valables que dans ce délai.

Finalement, la discipline économie et droit est particulière puisqu'elle est considérée comme une double discipline. La reconnaissance se fait donc de la manière suivante :

Discipline de formation de la 1 ^{ère} formation pour l'enseignement au secondaire	Discipline de formation de la 2 ^{ème} formation pour l'enseignement au secondaire	Module reconnu	Module à suivre dans la nouvelle formation	Nouvelle formation	Remarques ou exceptions (notamment pour les diplômé-e-s d'autres institutions suisses)
Economie et droit	Economie et droit	MSECO31	MSECO11 MSDRO31 MSDRO21 MSECO21	MS1 MS2	L'économie et droit est considérée comme une discipline double et compte un nombre différent de modules didactiques d'une filière à l'autre.

Pour ce qui est des titres délivrés par une **institution étrangère**, il faut se référer à la directive 05_04 Prise en compte des études déjà effectuées.

Pour toutes **les autres disciplines**, aucune reconnaissance n'est prise en compte, soit parce que la discipline équivalente n'existe pas dans l'autre filière, soit parce que sa didactique est très différente : chimie, citoyenneté, espagnol, français langue seconde, histoire de l'art, informatique, médias et informatique, physique, philosophie, psychologie et sociologie.

Finalement, sous réserve de répondre aux conditions d'admission, l'étudiant-e a la possibilité de se former à une discipline dont elle/il n'a pas suivi la didactique dans la première formation pour l'enseignement au secondaire, elle/il doit alors suivre la totalité de la didactique (semestres d'automne et de printemps).

PASSERELLE VARIANTE 1 – PASSAGE DU MS2 AU MS1

Conditions d'admission

- Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité²
- Formation académique disciplinaire requise pour l'admission au secondaire 1

Durée - volume de formation

- 1 an (prolongation possible jusqu'à 2 ans)
- 61 ECTS (reconnaissance des études déjà effectuées : 60 ECTS du MAS S2)

Validation des acquis de formation formels et de niveau haute école pour les programmes soumis à la reconnaissance de la CDIP pour cette passerelle variante 1

Selon l'article 8.5 de la directive 05_04a de la HEP-Vaud, les compétences développées et les objectifs atteints dans le cadre d'un Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité sont considérés comme l'équivalent de 60 crédits ECTS du Master et du Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1, à savoir :

- 17 à 23 crédits ECTS dans le domaine des sciences de l'éducation, y compris le mémoire de MAS (ce qui correspond au total entre les modules de sciences de l'éducation et le mémoire de MAS pour les diplômé-e-s MS2 monodisciplinaires, pour le maximum des 23 crédits ECTS, ou pour les étudiant-e-s bidisciplinaires, pour le minimum des 17 crédits ECTS);
- 19 crédits ECTS dans le domaine de la formation pratique et des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles (ce qui équivaut à l'entier de la formation pratique MS2 pour les étudiant-e-s monodisciplinaires ou pluridisciplinaires et à un peu moins de la moitié de la formation pratique du MS1) ;
- 18 à 24 crédits ECTS dans le domaine des didactiques disciplinaires (y compris approches interdisciplinaires) (ce qui équivaut au total de tous les modules de didactiques (reconnus ou pas) et de tous les modules interdisciplinaires suivis au MS2 par les étudiant-e-s monodisciplinaires, pour le minimum de 18 crédits ECTS, et par les étudiant-e-s bidisciplinaires, pour le maximum de 24 crédits ECTS.)

Sous réserve que la personne réponde aux conditions d'admission dans le programme menant au Master et Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1, il lui reste donc à acquérir 61 crédits ECTS ainsi répartis :

- Par discipline, 6 ou 12 crédits ECTS de didactique, selon qu'elle compte ou non au nombre des disciplines validées pour le secondaire 2;
- 20 crédits ECTS dans le domaine de la formation pratique et des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles ;
- 6 à 18 crédits ECTS de sciences de l'éducation ou dans le domaine des approches interdisciplinaires ;
- 17 crédits ECTS de mémoire professionnel et méthodologie de la recherche en éducation.

² Forte recommandation de ne pas initier cette variante de passerelle sans avoir préalablement validé les modules de sciences de l'éducation MSENS31 ou MSISO31, ainsi que le module didactique commun, pour un-e étudiant-e monodisciplinaire.

Possibilité d'emploi

En fonction des besoins des établissements, stage professionnel en responsabilité au secondaire 1 sous la supervision d'un-e PraFo.

Disciplines

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline.

Référence réglementaire : [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

Plan d'études

Le plan d'études secondaire 1 est la référence. Les informations ci-dessous présentent le cadre général de la reconnaissance pour les personnes disposant d'un diplôme secondaire 2 reconnu.

MODULES OBLIGATOIRES (POUR 43 CREDITS ECTS) :

Automne		Printemps		TOTAL
Stages				14
Numérique dans l'enseignement (MSNUM13)				3
Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles (MSAPP12)				3
Projet de formation de l'adolescent (MSDEV11)	6			6
Recherche en éducation (MSMET12)	3			3
Mémoire de Master (temps à disposition)				14
Total crédits ECTS				43

MODULES A SUIVRE EN PLUS DE LA PARTIE OBLIGATOIRE (POUR 18 CREDITS ECTS) :

Liste de situations-type non exhaustive

Etudiant·e-s monodisciplinaires : même didactique suivie dans les deux filières

Automne		Printemps		TOTAL
Interdisciplinarité ou sciences de l'éducation (ou module didactique du MS1, si non reconnu)	6	Module didactique du MS1	6	12
		Interdisciplinarité ou sciences de l'éducation	6	6
Total crédits ECTS	6		12	18

Pour les étudiant·e-s en **sciences de la nature**, qui ont suivi la didactique de la biologie au MS2, module didactique du MS1 en automne et 12 crédits ECTS d'interdisciplinarité ou de sciences de l'éducation au printemps. Cette remarque est valable également pour les autres situations-types.

Etudiant·e-s monodisciplinaires : discipline différente dans chaque filière ou module didactique non reconnu (excepté étudiant·e-s monodisciplinaires avec langue et culture étrangère différente dans chaque filière)

Automne		Printemps		TOTAL
Module didactique MS1 de la nouvelle discipline	6	Module didactique MS1 de la nouvelle discipline	6	12
		Interdisciplinarité ou sciences de l'éducation	6	6
Total crédits ECTS	6		12	18

Etudiant-e-s monodisciplinaires variante langue et culture : langue et culture étrangère différente dans chaque filière

Automne		Printemps		TOTAL
Séminaire de didactique MS1 de la nouvelle langue et culture	3	Cours et séminaire de didactique MS1 de la nouvelle langue et culture	6	9
MSLAC36 ³ (remplace le cours de didactique)	3	Interdisciplinarité ou sciences de l'éducation	6	9
Total crédits ECTS	6		12	18

Etudiant-e-s bidisciplinaires : 2 didactiques suivies au MS2 correspondent aux deux didactiques du MS1⁴

Automne		Printemps		TOTAL
Interdisciplinarité ou sciences de l'éducation (ou un module didactique du MS1, si non reconnu)	6	Module didactique MS1 de la didactique 1	6	12
		Module didactique MS1 de la didactique 2	6	6
Total crédits ECTS	6		12	18

Etudiant-e-s bidisciplinaires : 1 didactique suivie dans les deux filières et une nouvelle discipline au MS1

Automne		Printemps		TOTAL
(Module didactique du MS1, si non reconnu)	(6)	Module didactique MS1 de la didactique 1	6	6
Module didactique MS1 de la nouvelle discipline	6	Module didactique MS1 de la nouvelle discipline	6	12
Total crédits ECTS	6		12	18

Etudiant-e-s se formant à l'enseignement de deux langues et cultures étrangères

Le parcours de formation doit être adapté en raison du chevauchement d'horaires des modules didactiques.

Une langue et culture étrangère commune entre les deux filières et une langue et culture supplémentaire dans la nouvelle filière (MS1)

Automne		Printemps		TOTAL
Séminaire de didactique MS1 de la nouvelle langue et culture	3	Cours et séminaire de didactique MS1 de la nouvelle langue et culture	6	9
MSLAC36 (remplace le cours de didactique pour la nouvelle langue et culture)	3	MSLAC37 + MSLAC13 (remplacent cours et séminaire de didactique pour la langue et culture commune)	6	9
Total crédits ECTS	6		12	18

Deux langues et cultures étrangères communes entre les deux filières (MS2 → MS1)

Automne		Printemps		TOTAL
Séminaire de didactique MS1 pour la langue et culture qui était la 1 ^{ère} discipline de MS2	3	Cours et séminaires de didactique MS1 pour la langue et culture qui était la 2 ^{ème} discipline de MS2	6	9
Interdisciplinarité (ou éventuellement module de sciences de l'éducation à choix au printemps)	6	MSLAC13 (remplace le cours de didactique pour la langue et culture qui était la 1 ^{ère} discipline de MS2)	3	9
Total crédits ECTS	9		9	18

³ Le module MSLAC36 peut éventuellement être remplacé par le module MSLAC37 ou MSLAC13 au semestre de printemps.

⁴ Pour les étudiant-e-s bidisciplinaires en **latin** et **grec** : travailler sur un projet dans le cadre du MSLAC13 (qui sera encadré par une personne spécialiste du latin ou du grec) en automne et suivre le module MSLAC33 ou 34 au printemps (discipline non ou moins travaillée dans le module du 1er semestre). Pour les étudiant-e-s ayant suivi les DidRos au secondaire 2 : suivre le module MSLCA31 en automne et le module MSLCA34 au printemps.

PASSERELLE VARIANTE 2 – PASSAGE DU MS1 AU MS2 : après l’obtention du diplôme

Conditions d’admission

- Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et Master en enseignement pour le secondaire 1⁵
- Satisfaire aux exigences pour l'admission au secondaire 2
- Suivre la procédure d'admission en vigueur

Durée - volume de formation

- Formation à temps partiel se déroulant sur une année
- 16 à 34 ECTS en fonction des validation des acquis de la formation MS1

Possibilité d’emploi

En fonction des besoins des établissements, stage professionnel en responsabilité au secondaire 2 sous la supervision d’un-e PraFo.

Validation des acquis de formation formels et de niveau haute école pour les programmes soumis à la reconnaissance de la CDIP pour cette passerelle variante 2

Selon l’article 8.8 de la directive 05_04a de la HEP-Vaud, les compétences développées et les objectifs atteints dans le cadre d’un Master et Diplôme d’enseignement pour le degré secondaire 1 sont considérés comme l’équivalent de 26 à 44 crédits ECTS du Master et du Diplôme d’enseignement pour le degré secondaire 1, à savoir :

- 15 à 18 crédits ECTS dans le domaine des sciences de l’éducation (ou plus précisément à 15 crédits ECTS pour les étudiant-e-s bidisciplinaires au MS2 et à 18 crédits ECTS pour les étudiant-e-s monodisciplinaires au MS2) ;
- 9 crédits ECTS dans le domaine de la formation pratique (qui ne dépasse pas la moitié de la formation pratique MS2 et, de ce fait, correspond aux règles édictées dans l’article 5 du même document) ;
- 0 à 12 crédits ECTS dans le domaine des didactiques disciplinaires (y compris approches interdisciplinaires), en fonction de la reconnaissance des modules de didactique ;
- 2 à 5 crédits correspondant au mémoire professionnel (ou plus précisément à 2 crédits ECTS pour les étudiant-e-s bidisciplinaires au MS2 et à 5 crédits ECTS pour les étudiant-e-s monodisciplinaires au MS2)

Sous réserve que la personne dispose du titre universitaire requis pour être admise dans le programme de formation menant au Diplôme d’enseignement pour les écoles de maturité, il lui reste donc à acquérir, selon que la ou les disciplines visées comptent ou non au nombre des disciplines validées pour l’enseignement secondaire 1 :

- Par discipline (1 ou 2), 6 ou 12 crédits ECTS de didactique disciplinaire, et
- 10 crédits ECTS dans le domaine de la formation pratique et des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles.

Le tableau, ci-dessous, illustre la reconnaissance des modules didactiques et interdisciplinaires du MS1, ainsi que les crédits ECTS à effectuer dans la nouvelle formation :

MS1 → MS2	CREDITS ECTS RECONNUS DE LA FORMATION MS1				CREDITS ECTS A EFFECTUER DANS LA FORMATION MS2		
	SCIENCES DE L'ÉDUCATION, FORMATION PRATIQUE ET MÉMOIRE PROFESSIONNEL	MODULES DIDACTIQUES (en fonction de la reconnaissance des modules de didactique)	MODULES INTER-DISCIPLINAIRES	TOTAL	MODULES DIDACTIQUES A EFFECTUER	MODULES PRATIQUE A EFFECTUER (Stage + séminaire MSAPP22 sur 1 semestre)	TOTAL
Étudiant-e MS2 monodisciplinaire	32	0	6	38	12	10	22
	32	6	6	44	6	10	16
Étudiant-e MS2 bidisciplinaire	26	0	0	26	24	10	34
	26	6	0	32	18	10	28
	26	12	0	38	12	10	22

⁵ Forte recommandation de ne pas initier cette variante de passerelle sans avoir préalablement validé les modules de sciences de l’éducation MSENS31 ou MSISO31, ainsi que le module didactique commun, pour un-e étudiant-e monodisciplinaire.

Limitation des admissions

Les admissions au secondaire 2 sont soumises à des limitations.

Disciplines

La formation est prévue pour 1 ou 2 disciplines. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline.

Référence réglementaire : [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

Plan d'études

Le plan d'études secondaire 2 est la référence. Les informations, dans le tableau en haut de cette page présentent le cadre général de la reconnaissance pour les personnes disposant d'un diplôme secondaire 2 reconnu.

MODULES DE FORMATION PRATIQUE (POUR 10 CREDITS ECTS) :

Automne	Printemps	TOTAL
Stage d'un semestre ⁶		8
Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles pendant le même semestre que le stage		2
Total crédits ECTS		10

MODULES DE DIDACTIQUE (POUR 6 à 24 CREDITS ECTS) :

selon tableau de reconnaissance des acquis MS1 et des crédits ECTS à effectuer en MS2 (en haut de la page)

Étudiant·e·s monodisciplinaires avec 6 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2

Automne		Printemps		TOTAL
		Module didactique du MS2	6	6
Total crédits ECTS	0		6	6

Pour les étudiant·e·s en **biologie**, qui ont suivi la didactique des sciences de la nature au MS1, le module didactique du MS2 obligatoire est celui de l'automne. Cette remarque est valable également pour les autres situations-types.

Étudiant·e·s monodisciplinaires avec 12 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2

Automne		Printemps		TOTAL
Module didactique MS2 de la nouvelle discipline	6	Module didactique MS2 de la nouvelle discipline	6	12
Total crédits ECTS	6		6	12

Étudiant·e·s monodisciplinaires avec 12 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2 – VARIANTE LANGUE ET CULTURE ÉTRANGÈRE

Langue et culture étrangère différente dans chaque filière

Automne		Printemps		TOTAL
Séminaire de didactique de la nouvelle langue et culture pour MS2	3	Cours et séminaire de didactique MS2 de la nouvelle langue et culture pour MS2	6	9
MSLAC36 ⁷ (remplace le cours de didactique)	3			3
Total crédits ECTS	6		6	12

⁶ Le semestre de placement en stage peut être décidé par le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) en fonction des places disponibles et des didactiques de l'étudiant·e.

⁷ Le module MSLAC36 peut éventuellement être remplacé par le module MSLAC37 ou MSLAC13 au semestre de printemps.

Étudiant·e-s bidisciplinaires avec 12 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2⁸

Automne		Printemps		TOTAL
		Module didactique MS2 de la didactique 1	6	6
		Module didactique MS2 de la didactique 2	6	6
Total crédits ECTS	0		12	12

Étudiant·e-s bidisciplinaires avec 12 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2 - VARIANTE LANGUES ET CULTURES ÉTRANGÈRES

Deux langues et cultures étrangères communes entre les deux filières (MS1 → MS2)

Automne		Printemps		TOTAL
MSLAC23 (Remplace le cours et le séminaire pour une langue et culture)	6	Module didactique MS2 pour une langue et culture.	6	12
Total crédits ECTS	6		6	12

Étudiant·e-s bidisciplinaires avec 18 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2⁹

Automne		Printemps		TOTAL
Module didactique MS2 de la discipline non reconnue ou nouvelle	6	Module didactique MS2 de la didactique 1	6	12
		Module didactique MS2 de la didactique 2	6	6
Total crédits ECTS	6		12	18

Étudiant·e-s bidisciplinaires avec 18 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2 - VARIANTE LANGUES ET CULTURES ÉTRANGÈRES

Une langue et culture étrangère commune entre les deux filières et une langue et culture supplémentaire au MS2

Automne		Printemps		TOTAL
Séminaire de didactique MS2 de la nouvelle langue et culture.	3	Cours et séminaire de didactique MS2 de la nouvelle langue et culture.	6	9
MSLAC36 ² (remplace le cours de didactique)	3	MSLAC37 + MSLAC23 (remplacent cours et séminaire de didactique pour langue et culture commune)	6	9
Total crédits ECTS	6		12	18

Étudiant·e-s bidisciplinaires avec 24 crédits ECTS de didactique à effectuer au MS2

Automne		Printemps		TOTAL
Module didactique MS2 de la didactique 1	6	Module didactique MS2 de la didactique 1	6	12
Module didactique MS2 de la didactique 2	6	Module didactique MS2 de la didactique 2	6	12
Total crédits ECTS	12		12	24

⁸ Pour les étudiant·e-s bidisciplinaires en **latin** et **grec** : travailler sur un projet dans le cadre du MSLAC13 (qui sera encadré par une personne spécialiste du latin ou du grec) en automne et suivre le module MSLAC33 ou 34 au printemps (discipline non ou moins travaillée dans le module du 1er semestre). Pour les étudiant·e-s ayant suivi les DidRos au secondaire 1 : suivre le module MSLCA31 en automne et le module MSLCA34 au printemps.

⁹ Les étudiant·e-s en **économie et droit**, qui comptent comme bidisciplinaires, entrent dans cette catégorie.

PASSERELLE VARIANTE 3 – FORMATION MS1 ET MS2 SIMULTANÉMENT

Descriptif

Il ne s'agit pas d'un diplôme combiné. Grâce à la prise en compte des études déjà effectuées, il est possible, à certaines conditions, d'obtenir les deux diplômes (secondaire 1 et secondaire 2) en deux ans.

Conditions

- Être en formation au secondaire 1¹⁰
 - **pour une seule discipline**
 - **sans aménagement de la formation**
- Être admis au secondaire 2 (voir conditions d'admission au secondaire 2)¹¹

Limitation des admissions

Les admissions au secondaire 2 sont soumises à des limitations.

Possibilité d'emploi

En fonction des besoins des établissements, stage professionnel en responsabilité sous la supervision d'un-e PraFo.

Disciplines

La formation est possible pour les disciplines suivantes :

MS1	MS2	MS1	MS2
Allemand	Allemand	Grec	Grec
Anglais	Anglais	Histoire	Histoire
Arts visuels	Arts visuels	Italien	Italien
Éducation physique	Sport	Latin	Latin
Ethique et cultures religieuses + Ethique et cultures religieuses (diplôme cantonal)	Religions	Mathématiques	Mathématiques
Français	Français	Musique	Musique
Géographie	Géographie	Sciences de la nature	Biologie, Chimie ou Physique

A condition d'en avoir les titres requis, il est possible de suivre une discipline différente d'une filière à l'autre, tant que le profil est monodisciplinaire dans chaque filière.

Référence réglementaire : [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

Mémoire professionnel unique

Dans le cadre d'une formation simultanée secondaire 1 et secondaire 2, il est possible de réaliser un mémoire unique, équivalent à 19 crédits. Il doit porter principalement sur une problématique relative à l'enseignement au secondaire 1 mais doit également aborder le contexte de l'enseignement secondaire 2. Il se base sur les exigences du cadre posé dans ce document (problématique, structure, mise en page). Ce mémoire peut être exécuté par deux étudiant-e-s, pour autant que les deux étudiant-e-s soient en formation simultanée S1-S2. Il est validé par une seule soutenance.

¹⁰ Forte recommandation de ne pas initier cette variante de passerelle sans avoir préalablement validé les modules de sciences de l'éducation MSENS31 ou MSISO31, ainsi que le module didactique commun.

¹¹ N.B : Un-e candidat-e qui renoncerait à entrer en formation au MS2 alors qu'il/elle y a été admis, ne perd pas nécessairement de priorité pour son admission l'année suivante.

Plan d'études

Les plans d'études secondaire 1 et 2 sont la référence. Il est toutefois fortement recommandé de rencontrer un-e conseiller-ère aux études afin d'établir un projet de plan de formation et de le valider.

PASSERELLE VARIANTE 4 – MS1 (1^{ère} année) → MS2 → MS1 (2^{ème} année, après mise en suspens)

Descriptif

Cette variante de passerelle entre les formations du secondaire comprend la mise en suspens de la formation MS1 pour se former au MS2 avant de revenir terminer la première formation. Il peut y avoir différents parcours selon le nombre de disciplines enseignables et le possible étalement de la formation.

Conditions d'admission

- Être en formation au secondaire 1¹²
- Être admis au secondaire 2 (voir conditions d'admission au secondaire 2)¹³

Limitation des admissions

Les admissions au secondaire 2 sont soumises à des limitations.

Possibilité d'emploi

En fonction des besoins des établissements, stage professionnel en responsabilité sous la supervision d'un-e PraFo.

Disciplines

La formation est prévue pour 1, 2 ou 3 disciplines au MS1 et 1 ou 2 disciplines au MS2. Un diplôme additionnel permet de se former ultérieurement pour une nouvelle discipline.

Référence réglementaire : [Directive 05_01 "Liste des disciplines d'enseignement"](#)

Plan d'études

Les plans d'études secondaire 1 et 2 sont la référence. Il est toutefois très recommandé de rencontrer un-e conseiller-ère aux études afin d'établir un projet de plan de formation et de le valider.

Dans le cas d'étudiant-e-s se formant à l'enseignement de plusieurs langues et cultures étrangères, il faut appliquer le même fonctionnement que dans les autres variantes de passerelles : un cours commun d'automne est remplacé par le module MSLAC36 et un cours commun de printemps par le module MSLAC37.

CONTACTS

Pour toutes questions concernant :

Les admissions	admissions@hepl.ch
La formation Master en enseignement pour le degré secondaire 1 (MS1)	etudiants-ms1@hepl.ch
La formation MAS en enseignement pour le degré secondaire 2 (MS2)	etudiants-ms2@hepl.ch
La variante 1 des passerelles et l'élaboration d'un projet de plan de formation avec un-e conseiller-ère aux études.	etudiants-ms1@hepl.ch
La variante 2 des passerelles et l'élaboration d'un projet de plan de formation avec un-e conseiller-ère aux études.	etudiants-ms2@hepl.ch
Les variantes 3 et 4 des passerelles et l'élaboration d'un projet de plan de formation avec un-e conseiller-ère aux études.	etudiants-ms1@hepl.ch et/ou etudiants-ms2@hepl.ch

¹² Forte recommandation de ne pas initier cette variante de passerelle sans avoir préalablement validé les modules de sciences de l'éducation MSENS31 ou MSISO31, ainsi que le module didactique commun.

¹³ N.B : Un-e candidat-e qui renoncerait à entrer en formation au MS2 alors qu'il/elle y a été admis, ne perd pas nécessairement de priorité pour son admission l'année suivante.